

Résister...

L'architecture de nos demeures de campagne est faite de retenue et d'équilibre. Il est un devoir de refuser à certains nouveaux propriétaires, dont la maison fait partie de notre patrimoine commun, le droit de laisser libre cours à leurs envies incontrôlées et d'intervenir dans ces bâtiments historiques sans respect ni modestie, mais avec l'audace d'une puissance habituée à faire plier les règles. Même si les forces sont inégales, nous soutenons sans réserve les efforts des services attachés à la protection de ce patrimoine.

Certaines maisons ont fait l'objet de mesures de classement, non pas pour l'ordonnance particulière de leurs façades, mais pour la qualité de certains éléments des décors intérieurs. Il peut arriver qu'un déplacement soit momentanément dicté par les impératifs du chantier, mais nous refusons que cela soit une excuse pour une mise en dépôt précaire, avec des risques de dégâts et de disparition, ou même un prétexte pour ne pas remettre à leur place ces éléments essentiels pour la valeur du bâtiment. Nous refusons ce genre de manœuvre insidieuse et nous ne cesserons d'apporter notre concours à ceux qui s'occupent officiellement de protection.

Nous refusons également que la zone agricole donne lieu à des occupations sauvages. Un usage illicite, pour exposer des voitures, vient d'être sanctionné très fermement par les tribunaux avec l'obligation pour les responsables de remettre les lieux dans leur état d'origine. Cet arrêt confirme toutes les décisions prises par le Département. Dans cette même zone agricole, nous refusons, comme à Landecy, que des constructions soient érigées sans autorisation. Là aussi nous attendons la plus grande fermeté des autorités responsables pour que le terrain revienne à son état d'origine.

Il est impératif de refuser que les fenêtres d'un bâtiment soient considérées comme un élément mineur de l'architecture et qu'il soit, de ce fait, loisible de les changer sans réflexion approfondie en modifiant la matière, la couleur ou la répartition des divisions. Cette hâte, sous le fallacieux prétexte de respecter les nouvelles normes énergétiques, n'est d'aucune façon admissible, car le dessin d'une fenêtre est indissociable de l'architecture. Et là nous faisons appel à la vigilance du Département pour que les procédures soient respectées donnant à ceux qui en ont le droit, la capacité de faire des observations et d'engager un dialogue.

Il faut aussi refuser d'accepter une relative méconnaissance de certains ensembles d'immeubles bâtis autour des années 1950/1960 et tout entreprendre pour les faire connaître. Il est indispensable que les autorités accordent une attention à ces réalisations, partie intégrante du patrimoine du XX^e siècle, pour éviter que leur unité soit compromise par des travaux autorisés hâtivement et sans respect de l'ensemble.

Il ne faut en revanche pas refuser l'imagination des architectes, mais leur demander, très fermement, de cadrer leurs envies dans les règlements en vigueur pour éviter les débordements qui sont source de conflit.

Ceci n'est pas un billet d'humeur, mais le signe des colères qui secouent régulièrement, et à juste titre, les membres de notre comité à l'égard de ceux qui portent atteinte au patrimoine de tous par ignorance, par suffisance ou par cupidité.

Jean-François Empeyta

Quelle solution pour le Musée d'art et d'histoire?

Le devenir du bâtiment du Musée d'art et d'histoire est aujourd'hui au centre de débats animés déjà largement médiatisés. Patrimoine suisse Genève n'ayant pas encore eu l'occasion de s'exprimer publiquement à ce sujet, le présent article vise à faire connaître sa position vis-à-vis d'un projet qu'il considère menaçant pour cet édifice d'importance majeure dans notre ville.



Olivier Zimmermann

Le Musée Charles-Galland: la façade principale vue depuis la promenade de l'Observatoire.

Dans le cadre de la relance du projet de restauration et d'agrandissement du musée Charles-Galland, Patrimoine suisse Genève a été sollicité afin de donner son avis sur l'impact du projet Nouvel/Jucker auprès de la Ville de Genève et de la Fondation pour l'agrandissement du musée.

Durant l'été 2007, le projet proposé a été examiné et un rapport a été rendu en novembre 2007. Le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève a initié des rencontres entre l'autorité municipale, la Fondation et Patrimoine suisse. Un embargo de ces pourparlers avait été convenu entre les parties pour ne pas compromettre une négociation visant à faire évoluer le projet dans le sens d'un plus grand respect du patrimoine de l'édifice et d'un agrandissement compatible avec la nature du musée.

Dès la fin 2007, la Ville de Genève et la Fondation ont largement informé le public, par voie de presse, de leur projet d'agrandissement alors que les discussions sur la révision du projet Nouvel/Jucker étaient en cours. La clause de discrétion n'ayant pas été respectée par les autorités et la Fondation, Patrimoine suisse Genève a considéré légitime de révéler sa position au cours d'une conférence de presse le 15 février, et d'exposer ici les principaux éléments du rapport critique au projet présenté¹. Précisons que notre association n'avait pas réagi lors du concours de 1998 puisque très vite les autorités de l'époque avaient gelé le projet d'agrandissement, sans le soumettre à l'autorité législative de la Ville, à une procédure d'enquête publique ou à une quelconque consultation.

suite en page 2

Au sommaire de ce numéro

La lumière, la transparence et l'obstacle

Pierre Monnoyeur

Concours photographique du 100^e anniversaire de la Société d'art public

De la politique de conservation des monuments à la stratégie globale des patrimoines

Laurent Chenu

Cité satellite, cité des étoiles

Carte blanche à Jacob Berger

La rénovation de la façade de la maison Tavel

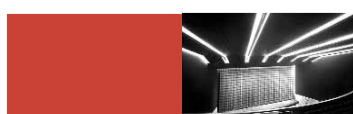
Philippe Beuchat

Lectures Jean-Pierre Lewerer

**Bernard Zumthor:
quand carrière
et histoire du patrimoine
se confondent**

Diana Nemeth

page 5



Quelle solution pour le Musée d'art et d'histoire?

suite de la première page

Tandis que de récents remaniements ont permis l'occupation par le musée, pour ses ateliers, de locaux devenus disponibles dans le bâtiment des Casemates, la nécessité d'entreprendre de toute urgence une campagne de travaux pour sauvegarder un bâtiment négligé depuis trop longtemps est évidente.

Patrimoine suisse ne peut que se réjouir d'une initiative émanant de particuliers, conscients de la valeur des collections du MAH et soucieux de réunir des fonds permettant au Musée de faire face à l'évolution de ses besoins. La Fondation s'inscrit ici dans la grande tradition genevoise du mécénat qui a permis de doter la ville de la majeure partie de ses institutions culturelles.

Le musée de Marc Camoletti: considérations d'ordre architectural et patrimonial

Le musée inauguré en 1910 vient compléter l'ensemble urbain construit à la charnière entre la partie haute de la Vieille-ville et le plateau des Tranchées dès 1861. L'histoire – construction des fortifications du XVI^e au XVIII^e siècle puis leur démolition en 1850 – a doté ce site d'une topographie à fort dénivelé. Au niveau inférieur, les deux tranchées des Casemates, parallèles à la promenade Saint-Antoine, ont formé après 1858 les boulevards reliant Plainpalais à Rive tandis que perpendiculairement, au niveau supérieur, deux doubles ponts relient la Vieille-ville aux Tranchées. Tout le bâti joue de ce dénivelé: en haut, les promenades du Pin et de l'Observatoire font face aux entrées des immeubles de la promenade du Pin et du musée Charles-Galland; en bas, la cour ouverte des Casemates répond à celle fermée du musée, dont la surface matérialise le niveau inférieur du dispositif urbain et le rend en permanence lisible et compréhensible.

Le bâtiment du musée – quadrilatère autour d'une cour carrée – est amarré à la pro-

menade de l'Observatoire par une aile monumentale dominée par un corps central. L'entrée des visiteurs y est disposée dans l'axe de la belle façade, à mi-hauteur du dispositif. Du vestibule octogonal, le bel escalier baroque monte vers les salles des Beaux-Arts ou descend vers les collections historiques. Le niveau inférieur reçoit tous les accès secondaires, notamment une astucieuse rue intérieure reliant les boulevards qui abrite les services de livraison. Les ailes du quadrilatère sont divisées dans leur profondeur en deux séries de locaux parallèles recevant un éclairage naturel: de grandes et hautes salles d'exposition ouvrent sur les boulevards, des petites salles plus basses donnent sur la cour intérieure. Cette division des locaux permet une double circulation et, grâce à un ingénieux travail en coupe, une multiplication des locaux côté cour.

Considérant que «par ses proportions et son style [le musée] réalise le plus grand effort architectural accompli dans notre pays depuis la construction de la cathédrale Saint-Pierre», les autorités de l'époque assument d'emblée sans hésiter le surcoût lié à «l'emploi de pierre de choix au lieu de pierre ordinaire». Sa mise en œuvre révèle un savoir-faire rarement atteint en Suisse: il faut admirer la taille des papiers de granit – d'une seule pièce – de l'escalier, et la belle stéréotomie des voûtes.

Le musée forme un ensemble harmonieux avec les bâtiments adjacents: alignement des façades, composition autour de deux cours l'une ouverte et l'autre fermée, gabarits des toitures très semblables malgré un traitement volumétrique différent. Il est situé au cœur d'une zone protégée (zone sud des fortifications) régie par un certain nombre de règles constituant le cadre de sa protection et précisant en particulier que les gabarits doivent être respectés. Sa nature exceptionnelle lui ayant jusqu'à présent assuré implicitement une protection suffisante, il n'a donc jamais bénéficié d'une mesure de classement.

Le projet Nouvel/Jucker: une solution inadaptée et irréversible

Les auteurs du «Plan directeur du Musée d'art et d'histoire» comme ceux de l'«Avant-projet de restauration et d'agrandissement du musée» admettent l'importance patrimoniale de ce bâtiment. Les premiers proposent de «remettre en valeur, à l'intérieur comme à l'extérieur, le bel exemple d'architecture

beaux-arts qu'il constitue», les seconds approuvent et affirment qu'ils entendent «montrer la beauté de l'architecture Beaux-Arts du XIX^e siècle», déclarant aussi: «C'est un monument historique. Au plus près de sa vérité historique, conservons-le, bichonnons-le. Dans ses détails, fenêtres, portes, sols. Soyons fiers de lui!», puis encore «A l'intérieur même de ses murs, réalisons une exposition maximale», les architectes proposent un dispositif de plateaux superposés dans l'espace de la cour et raccordés aux niveaux du bâtiment existant par des passages utilisant les ouvertures existantes agrandies. Destinés aux expositions temporaires et à un «forum», il est prévu de les coiffer d'un important élément émergeant en toiture, occupé par un restaurant panoramique posé sur une épaisse dalle technique donc opaque.

S'il faut saluer l'objectif de rendre aux salles du *piano nobile* leur affectation d'origine et profiter ainsi de la disposition magistrale des lieux, le complet noyautage de la cour, centre de la composition et façade dispensatrice de lumière naturelle pour les escaliers monumentaux et les espaces d'exposition, est en revanche inacceptable. La composition d'ensemble de l'édifice ne peut être bouleversée sans risquer d'aboutir à une banalisation intérieure et à une incohérence des circulations et de la cohérence spatiales. Les solutions techniques envisagées (ancrages dans les façades de pierre existantes, report de charges en sous œuvre, etc.) porteraient une atteinte irréversible à l'édifice.

Vers une autre solution?

Le Musée d'art et d'histoire n'a connu aucune transformation majeure jusqu'ici. Cette cohérence architecturale est précieuse. La plupart des bâtiments de ce type et de cette époque, lourdement transformés, ont aujourd'hui perdu une bonne part de leur substance et de leur atmosphère pour une très éphémère mise au goût du jour, quand ils n'ont pas été affectés à d'autres usages. Les besoins légitimes générés par l'extension des collections et une louable volonté pédagogique ont souvent fait perdre de vue la valeur patrimoniale du bâtiment lui-même. La cour du musée joue un rôle essentiel dans la lisibilité du contexte urbain (et dans ce cas particulier de l'histoire du site), du parti architectural et spatial ainsi que du concept d'éclairage. Ajoutons que par beau jour, cette cour est un lieu très dépaysant où l'on pourrait se croire en Italie. Dans le contexte

genevois, cette qualité d'ambiance est très appréciée.

Vers un projet de développement cohérent

Le plan directeur du musée proposait de nouveaux aménagements réalisés *intra muros*, suggérant l'utilisation de la cour de l'ancienne école des Casemates et du passage Burlamacchi. Cette piste n'a pas été exploitée, alors que la surface disponible est considérable et que des projets allant dans ce sens existent. D'autres alternatives n'ont pas encore été exploitées comme l'étude d'une réaffectation de l'École des beaux-arts moyennant son relogement dans des espaces plus adaptés.

L'analyse met en évidence l'inadéquation de l'intervention envisagée, tant sur le plan formel que légal, avec l'importance et la qualité architecturale du bâtiment comme de son environnement urbain. Il faut accepter que le bâtiment impose des limites au programme d'extension des surfaces, que certains éléments du plan directeur doivent être reconsidérés pour respecter l'œuvre de Camoletti et pour que les agrandissements soient compatibles avec l'édifice. De bons exemples, comme le «quartier» du Louvre, démontrent que la couverture vitrée d'une cour de musée pour en faire un lieu d'exposition peut changer la perception de l'espace sans altérer la lisibilité de son architecture, mais aussi qu'une extension *extra muros* voire souterraine peut constituer une solution plus adéquate.

Patrimoine suisse se convainc que la mise en valeur des collections pour l'agrément du visiteur n'est pas incompatible avec le respect du bâtiment. La cour, vitrée ou non, gardant sa fonction spatiale pour l'édifice, pourra devenir un espace pour des manifestations éphémères et demeurera un lieu de vie privilégié au cœur de la ville.

Si le projet d'agrandissement du MAH ne peut se faire au détriment de ce patrimoine singulier que représente le bâtiment de Camoletti, son extension vers Rive, qui utiliserait le bastion Saint-Antoine tout en préservant l'esplanade de l'Observatoire, rendrait le musée directement accessible depuis la ville en récupérant les espaces souterrains pour y abriter des collections. Cette solution avait du reste déjà été envisagée par Marc Camoletti.

Patrimoine suisse n'entend pas se substituer aux concepteurs. Cependant, comme dans le cas d'autres dossiers délicats (Domus Antiqua, Patinoire des Vernets) dans lesquels un dialogue constructif a pu s'établir dans l'intérêt des parties concernées, Patrimoine suisse est disposée à soutenir les acteurs du projet pour définir un cahier des charges et trouver des solutions optimales qui puissent garantir l'intégrité de cet objet patrimonial et l'application des principes des chartes internationales. Ces dernières prévoient des dispositions claires dès lors qu'il s'agit d'ajouter des éléments nouveaux dans des situations construites ayant une importance patrimoniale majeure.

Outre le caractère coercitif du «tout, tout de suite, sinon rien» et limitatif du «ce projet mais pas un autre» de l'opération «proposée» aujourd'hui, le concours a été fait dans des conditions excluant les notions de patrimoine. Il faut regretter l'absence d'une réflexion plus élargie comme la frilosité des autorités qui n'ont pas envisagé d'autres possibilités. Car c'est bien vers un projet directeur à plus long terme, témoignant d'une vision urbaine cohérente, qu'il faudrait se diriger. Le musée, bâtiment parmi les plus remarquables de Genève, au bénéfice d'une restauration exemplaire avec de nouveaux aménagements et quelques extensions, aura alors un pouvoir d'attraction égal à celui d'autres institutions en Suisse ou à l'étranger.

Cecilia Maurice de Silva



La cour intérieure du musée: une architecture de cloître, source de lumière.

Olivier Zimmermann

¹ L'intégralité de ce rapport est consultable sur la page: <http://patrimoinegeneve.blog.24heures.ch/general/musee-dart-et-dhistoire-lavis.html>



Espaces de distribution du hall principal et éclairage naturel provenant de la cour.

Les rampes d'escalier convergeant sur le palier supérieur du *piano nobile*.

La lumière, la transparence et l'obstacle

Les escaliers constituent l'un des plus puissants ressorts de l'architecture.

L'aménagement de la place d'Espagne et la Scala Regia du Vatican à Rome, les Cent Marches et l'Escalier des Ambassadeurs au château de Versailles sont dans toutes les mémoires, comme les fameux Espaces rythmiques d'Appia qui servent de décor aux représentations d'*Orphée et Eurydice*. Dans ces exemples, la lumière joue un rôle capital, ne serait-ce que par le simple fait que le giron des degrés la reflète et les contremarches la retiennent.

Entre le Bastion de l'Observatoire et les Casemates

Inaugurée le 13 septembre 1910, la nouvelle institution est érigée dans ce que les détracteurs du site retenu appellent alors « le trou » ou « le bas-fond » des Casemates. Pour sa réalisation, l'architecte Marc Camoletti doit en effet s'adapter à deux contraintes. Il faut d'abord racheter la dénivellation qui existe entre les nouveaux boulevards et la rue Charles-Galland. Suivant le programme, il faut par ailleurs aligner le musée sur les bâtiments préexistants, soit l'école primaire des Casemates d'un côté et celle des Beaux-Arts de l'autre.

Dans ces conditions, le gabarit du futur musée est donc implicitement fixé et la nouvelle construction ne peut guère organiser ses niveaux qu'autour d'une cour centrale, un volume libre en forme de cloître nécessaire à l'éclairage naturel de l'architecture. Quant à la façade de la nouvelle institution, elle ne peut se tourner qu'en direction du lac, seule perspective à la mesure du projet.

Entre une esplanade et une cour intérieure

En 1910 encore, il est tout à fait normal qu'un édifice public reçoive une façade monumentale. Logiquement, Marc Camoletti puise dans le répertoire du style beaux-arts pour marquer dans la pierre les ambitions du musée : il est dans le droit-fil de la tradition. Non, l'originalité de son architecture ne vient pas du langage formel mis en œuvre. Elle est à chercher ailleurs, dans la manière que l'architecte a de conduire la lumière naturelle dans son bâtiment en général, et dans l'aile principale en particulier. Celle-ci n'est en effet pas la devanture convenue dont il est généralement de bon ton de se gausser : au contraire, elle se construit en épaisseur entre une esplanade et une cour intérieure, entre deux espaces lumineux.

Malheureusement, le jardin prévu dans le prolongement du musée par l'architecte n'a pas été réalisé : terrasses, rampes, parterres et bassins, qui auraient dû s'incliner en direction de Rive à la manière des pelouses et des fontaines de l'ancien palais du Trocadéro à Paris, sont restés à l'état de projet publié seulement dans *La Patrie suisse* de 1907. De surcroît, comme en témoignent les photographies anciennes, la rue Charles-Galland est devenue au fil des ans une coupure de plus en plus dure entre le musée et la terrasse du bastion : de hauts trottoirs, un ruban de goudron, une chaussée pour les voitures, une autre pour les cycles et un parking pour les vélos meublent aujourd'hui agréablement le pied du monument.

Quant à la cour, elle remplit toujours son office. Elle permet d'abord à l'architecture de trouver en deuxième épaisseur un éclairage naturel pour les bureaux et les cabinets tournés sur l'intérieur. A l'étage, le plan trapézoïdal des petites salles sert au bon éclairage des peintures qui reçoivent une lumière oblique, sans ombre portée, ni par l'encadre-

ment en relief, ni par le visiteur en face de l'œuvre. Par ailleurs, ce cloître profane est aussi indispensable au double système scalaire qui se croise à hauteur du vestibule octogonal.

Les deux rampes convergentes

Entre le niveau des Casemates et celui du Bastion de l'Observatoire, Marc Camoletti dessine deux rampes convergentes parallèles et marquées par des repos, l'une extérieure, l'autre intérieure. La première aboutit au perron de l'entrée, tandis que la seconde conduit au palier qui suit le vestibule. Empruntant ces degrés, le visiteur attentif remarque vite qu'il aboutit dans les deux cas devant une large verrière : la grande porte d'entrée en serrurerie et verre, qui permet au jour de pénétrer dans l'architecture, et le vitrail translucide aux armes de Genève qui, depuis la cour, apporte aux degrés un jour tamisé.

Du perron au palier où commence le grand escalier, Marc Camoletti conduit le jour comme il conduit le visiteur qui pénètre dans le musée : pour ne pas éblouir celui-ci, il privilégie la source lumineuse de la grande entrée qui baigne le vestibule ; en face, il amoindrit le jour provenant de l'atrium central en plaçant une verrière diaphane.

Le grand escalier

Du palier qui suit ce vestibule, Marc Camoletti lance son grand escalier qui mène aux galeries des peintures. Deux rampes divergentes se développent, faisant un retour pour desservir l'entresol, avant de converger sur le palier du *piano nobile*. Par rapport au dispositif précédent, la source de lumière est cette fois-ci inversée : elle pénètre exclusivement depuis les sept baies de l'étage donnant sur la cour. Ce retournement correspond à celui qu'effectue le visiteur en gravissant les marches. A la suite de ce parcours s'ouvre le vestibule supérieur, placé à l'aplomb de celui de l'entrée, un espace octogonal éclairé uniquement par le second jour émanant de la cour. Ce volume intérieur est très clair pour mieux retenir la lumière naturelle et la renvoyer d'un mur à l'autre, une diffraction qui atténue les ombres. Latéralement, les salles en enfilade se développent ensuite, éclairées par un jour zénithal provenant des verrières de la couverture. Nous sommes au niveau des Beaux-Arts...

L'allégorie de la lumière

Justement, en façade, à ce niveau des toitures, plusieurs groupes sculptés continuent, à leur manière, de filer la même métaphore. Au centre, autour de la Renommée et de l'aigle de Genève, les allégories se regroupent suivant la hiérarchie qu'elles occupent dans le panthéon du savoir et de l'art : à gauche s'étage la Peinture et l'Architecture, à droite l'Histoire et la Sculpture. Aux extrémités de l'aile, sont apostées les représentations moins déliées de l'Archéologie, du Dessin, des Arts décoratifs et de la Musique. A la manière 1900, le sculpteur dégage progressivement ses allégories de la matière informe : il laisse d'abord la base de ses rondes-bosses brute et mate ; il modèle ensuite graduellement leurs figures au jour ; enfin, il découpe sur le ciel leurs formes polies et élancées...

En somme, dans le musée comme en plein ciel, la conduction de la lumière allégorise le même processus poétique.

Pierre Monnoyeur
Historien de l'art

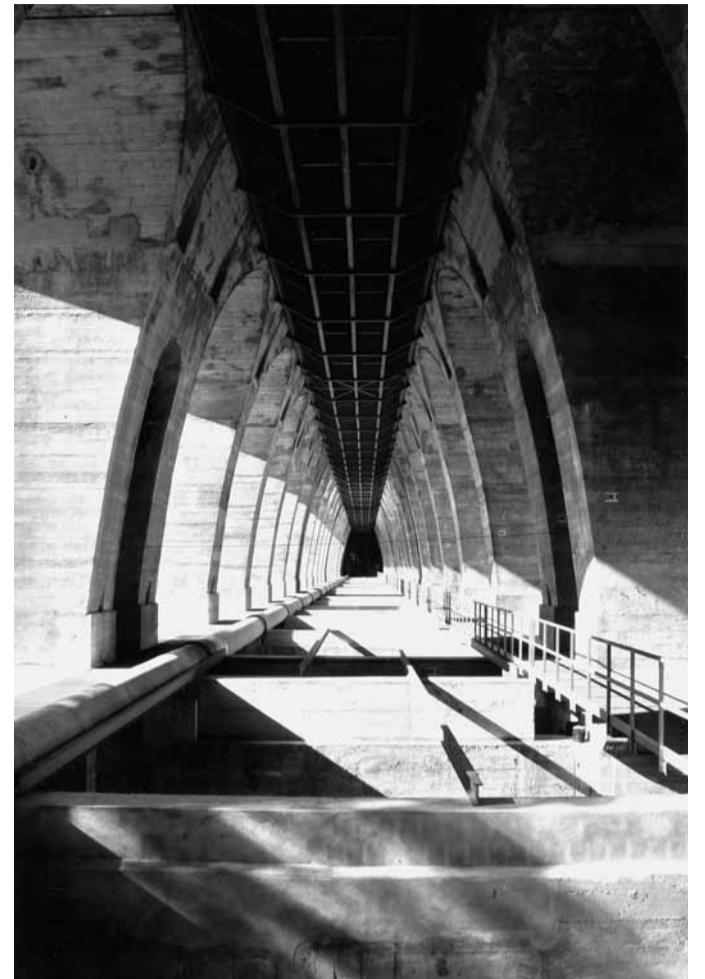
Concours photographique du 100^e anniversaire de la Société d'art public

A l'occasion du 100^e anniversaire de la Société d'art public, nous avons lancé un concours de photographie sur des objets insolites ou marquants liés au patrimoine et au paysage. Malgré quelques difficultés de réception postale, nous avons reçu tous les envois, mais dans un temps décalé pour une vingtaine d'entre eux, ce qui a conduit le jury du concours à faire deux évaluations distinctes. La première début septembre 2007, lors des manifestations du 100^e, où toutes les photographies reçues ont été exposées. La deuxième, fin septembre 2007, a évalué le deuxième train de photographies. Plusieurs d'entre elles ont retenu l'attention de notre rédaction et nous les publions ici.

MB



Cité du Lignon. Photographie: Julien Barro. 1^{er} prix ex aequo



Pont Butin. Photographie: Edgar Monnerat. 1^{er} prix ex aequo



Rue des Franchises 28. Photographie: Christian Schuetz



Un palimpseste de l'espace urbain. Photographie: Florine Wescher. 3^e prix



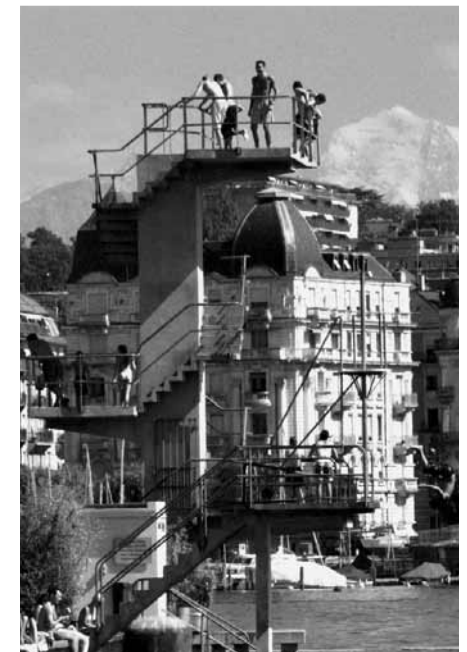
Gazosphère, Le Lignon. Photographie: Pierre-Alain Cristin



Immeuble 75-77, boulevard St-Georges. Photographie: Olivier Lebeau



Sol en plots de bois, association bâtiment 71, ancien site des SIG, Plainpalais. Photographie: Marieke Palocsay



Plongeur des Bains des Pâquis. Photographie: Loïc Le Guen

Bernard Zumthor: quand carrière et histoire du patrimoine se confondent

C'est en sa double qualité de Directeur du patrimoine et des sites de l'Etat de Genève et de conservateur des monuments que Bernard Zumthor nous reçoit. A quelques semaines de son départ, il a accepté de nous faire part de son expérience relative à la politique et à la pratique de la protection du patrimoine. Car son vécu professionnel coïncide avec quelques dates clés qui ont jalonné l'histoire de la conservation ces quarante dernières années¹.

Le bilan intermédiaire de cette carrière? Bernard Zumthor ne pouvait échapper à cette interrogation. Entre globalement positif et catastrophique, il est perplexe. Car en dépit des extraordinaires avancées accomplies dans le domaine depuis le milieu des années soixante, les défis patrimoniaux restent aujourd'hui considérables: entre vision régressive et nécessités prospectives de l'héritage culturel, il est temps, selon lui, d'opérer les révisions déontologiques et méthodologiques répondant à l'actuel élargissement du champ patrimonial ainsi qu'à l'impact sur ce dernier des urgences du développement durable.

Patrimoine classé versus patrimoine digne d'intérêt

Formé à l'école anglaise pendant plus de quinze années, Bernard Zumthor a été directement confronté aux problèmes de la réhabilitation des centres urbains historiques dans une ville de Londres encore marquée par la guerre et qui remettait en cause les politiques désastreuses de rénovation urbaine des années 50-60. Nommé professeur à l'Université de Londres en 1974, une année avant ce tournant décisif dans la conscience patrimoniale que fut l'année européenne du patrimoine, c'est cette problématique qui a déterminé toute la suite de sa carrière. En 1983, il est appelé au poste fraîchement créé de Conseiller en conservation du patrimoine à la Ville de Genève. A l'époque, la notion de patrimoine demeure, dans la conscience collective genevoise, largement tributaire de la tradition monumentaliste du XIX^e siècle. Pourtant, presque 20 ans après l'adoption de la Charte de Venise, sous l'effet de la dynamique d'organismes internationaux tels que l'ICOMOS et d'une prise en charge plus conséquente de la sauvegarde par les pouvoirs publics (création des offices de protection du patrimoine), le «monument» se fissure et laisse apercevoir d'«autres patrimoines» que sont ceux de l'industrie, du XX^e siècle, des jardins, des ensembles urbains, des architectures mineures, de l'espace public auxquels Bernard Zumthor vouera une attention toute particulière.

En 2002, il est nommé au poste de Directeur du patrimoine et des sites de l'Etat de Genève. Ce poste avait été créé quelques années auparavant, lorsque le Service des monuments et des sites avait été «arraché» à la Direction de l'aménagement du territoire, entraînant une modification du règlement de la LPMNS² et une redéfinition du rôle du conservateur en axant sa responsabilité prioritairement sur le patrimoine classé.

«[...] La réglementation a ainsi malheureusement entériné une sorte de clivage entre le classement et les autres statuts de protection (inscription à l'inventaire, mise en zone de protection ou simplement recensé comme digne d'intérêt). Cette mesure est fâcheuse car elle découpe le paysage patrimonial en parcelles administratives distinctes alors que la définition d'une politique de sauvegarde cohérente nécessiterait plutôt une vision globale [...]»

Il faut signaler les hésitations des autorités quant aux rapports entre les fonctions de directeur et de conservateur. Intégrées en une responsabilité unique à l'origine, elles



Laurent de Wurstemberger

Bernard Zumthor

furent scindées en deux postes en 2001 pour éviter certaines confusions de compétences. Fin 2006, le Conseil d'Etat décida de les réunir à nouveau et de confier cette double mission à Bernard Zumthor.

Le patrimoine: entre une vision régressive et prospective

Une telle superposition des rôles, administratif et scientifique, nous rappelle Bernard Zumthor, s'inscrivant dans un débat plus général qui concerne l'avenir de la position du patrimoine dans l'ordre des priorités de l'Etat, c'est-à-dire dans celui des choix politiques. Les changements législatifs et structurels en cours exacerbent la confrontation de deux visions contradictoires. Pour certains responsables politiques ou économiques, et particulièrement dans les milieux immobiliers, le patrimoine devrait se résumer aux seuls monuments des guides touristiques, ce qui est clairement une vision régressive. Du côté des professionnels, comme d'une bonne partie du public attaché à ses racines environnementales, se développe par contre une vision beaucoup plus prospective:

«[...] La sauvegarde du patrimoine devra se développer dans une perspective de dynamique territoriale plutôt que rester centrée sur l'objet plus ou moins muséifié. Ce n'est pas là qu'une condition matérielle de conservation couplée au nécessaire développement de l'environnement bâti. C'est mettre le patrimoine en situation de remplir pleinement le rôle social et culturel qui est toute sa raison d'être, à savoir de contribuer de façon décisive à la qualité du cadre de vie, droit le plus élémentaire de tous. Curieusement, on retrouve aujourd'hui dans ce défi ce qui faisait, pour moi,

l'intérêt premier de cette "pratique de l'histoire en milieu urbain" dans les années 70 avec tous les problèmes structurels, économiques et sociaux qui faisaient partie de la donnée patrimoniale. Il s'agissait alors de promouvoir la réhabilitation plutôt que la rénovation, le souci de la réutilisation plutôt que la mentalité d'emballage perdu, le "ravaudage" des tissus de quartiers anciens et la réparation de leurs mailles plutôt que la table rase, bref, de concevoir la création et la restauration comme les deux faces indissociables de la conservation. On était dans les premières années de prise de conscience écologique: la première crise du pétrole frappait les consciences et l'esprit de Woodstock soufflait... Je suis convaincu que, trente ans plus tard, on peut, on doit encore s'en inspirer... [...]»

C'est pourquoi Bernard Zumthor espère que pourra se développer un rapport plus étroit, dynamique et productif entre la sauvegarde du patrimoine et l'aménagement du territoire. Selon lui, ces disciplines sont étroitement imbriquées et seule leur pratique complémentaire permettra la nécessaire approche plurielle et prospective qui assurera la longévité du patrimoine. La technique du plan de site actuellement utilisé à Genève, parallèlement aux mesures traditionnelles de protection (classement, inscription à l'inventaire, zone de protection) constitue, pour cet objectif, un précieux instrument. Il faudra pouvoir le développer. Mais cela demandera des moyens qui font aujourd'hui défaut.

L'élargissement du corpus patrimonial

Lorsqu'on aborde l'élargissement considérable du corpus patrimonial, Bernard Zumthor reconnaît qu'il est inévitable. Selon lui, il est normal que le champ s'élargisse, dès lors que la conscience patrimoniale se développe avec le temps. Mais alors, quantité et qualité s'affrontent:

«[...] En quantité, ce n'est pas parce que l'on conquiert de nouveaux territoires patrimoniaux que les anciens s'amenuisent. Ils sont toujours là, ils ont toujours besoin de notre sollicitude, de l'attention des propriétaires et de l'aide des pouvoirs publics. En qualité, je dirais qu'il n'y a pas de gros problèmes techniques ou financiers pour sauvegarder et restaurer le patrimoine construit jusqu'à la dernière guerre. Nous savons faire. Les problèmes méthodologiques commencent lorsqu'on aborde la préservation des grands ensembles bâtis à partir du milieu des années cinquante[...]»

Bernard Zumthor fait ici référence aux grands ensembles de logements collectifs construits en périphérie, aujourd'hui menacés de dénaturer puisque les responsables ou même les propriétaires, habitués aux critères de définition, de cadrage patrimonial, classiques, peinent à en reconnaître les qualités, à savoir leurs valeurs d'ensemble, d'usage et urbanistique. Ces grands ensembles ont souvent été construits pour répondre à des préoccupations socio-économiques, dans la tradition des réalisations expérimentales des années de l'entre-deux-guerres dont la préoccupation était de substituer au taudis un logement minimum de qualité pour ceux qui

en avaient été jusqu'alors privés. Le débat actuel autour des malheureux restes de l'immeuble de Frédéric Mezger à Vieuxseux démontre que ces témoignages poignants d'une volonté sociale de la collectivité à un moment de son histoire perdent tout leur sens si l'on ne les juge qu'à travers le prisme esthétique. D'où le débat opposant démolisseurs et conservateurs. Ce qui fait aujourd'hui l'intérêt d'un ensemble comme Le Lignon, par exemple, ce ne sont pas uniquement ses exceptionnelles qualités architecturales ou son esthétique visionnaire pour l'époque mais sa composition urbanistique et la réponse qu'un tel quartier offre aux besoins de logement, dans une approche globale des problématiques de la vie urbaine à un moment donné de l'histoire de Genève.

Les défis actuels

Bernard Zumthor insiste sur l'urgence, pour les professionnels, de créer ces nouveaux outils de travail, d'analyse, de compréhension et de valorisation du patrimoine de la seconde moitié du XX^e siècle. Il est important, selon lui, que les autorités compétentes se rendent compte du rôle de la sauvegarde de ce patrimoine d'après-guerre en intégrant ses valeurs pionnières et ses qualités expérimentales d'ordre plus sociologique que strictement économique.

Autre défi majeur: la sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial soumis aux nouvelles exigences énergétiques en vigueur. Il faut accepter que certains objets ne subissent que quelques modifications contrôlées afin de ne pas dénaturer leurs qualités patrimoniales (isolation de l'enveloppe, modification des fenêtres, etc.), cette vision impliquant la nécessité de trouver des solutions de compensation dans leur environnement immédiat.

Et la liste des enjeux à venir ne s'arrête pas ici. Elle ferait presque regretter à Bernard Zumthor de quitter sa direction dans un contexte si chargé et si passionnant. Mais place aux jeunes et aux nouvelles énergies! C'est en évoquant ses souvenirs et en rendant hommage aux hommes et aux femmes qui lui ont tout appris, qu'il nous confie, avec modestie, ce qu'il retiendra de ses multiples expériences: toujours se méfier des certitudes et redonner à l'utopie la première place.

Diana Nemeth

Propos recueillis par Jean-Pierre Lewerer, Laurent de Wurstemberger et Diana Nemeth

¹ Avant de prendre ses fonctions à la Ville puis à l'Etat et après un doctorat en histoire de l'urbanisme obtenu à l'Université de Londres, il a occupé pendant dix ans la chaire de professeur d'histoire de l'architecture et de l'urbanisme à la East London University. Il est membre, depuis 1985 de la Commission fédérale des monuments historiques et expert fédéral. Membre également du Conseil international des monuments et sites (ICOMOS), il a siégé au comité de cette institution. Parallèlement à ses multiples occupations sur le terrain, il a déployé une importante activité de publications, de conférences et colloques touchant à l'histoire de l'architecture, la protection du patrimoine bâti, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Entre 1992 et 2002, il a en outre assumé la direction de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts.

² Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites.

De la politique de conservation des monuments à la stratégie globale des patrimoines

Au moment où les autorités cantonales mettent au concours le poste de « directeur général de l'Office du patrimoine et des sites », il est urgent de reconsidérer la position et l'enjeu que revêtent aujourd'hui la fonction et le titre de conservateur cantonal des monuments et de proposer une nouvelle orientation des responsabilités qui incombent désormais aux représentants qualifiés de l'administration.

Pendant plus d'un demi-siècle (1920-1976), la mission de conservation des monuments et de protection des sites classés a été confiée, à travers la Commission des monuments, de la nature et des sites, à l'archéologue cantonal, gardien des « choses antiques ».

De cet héritage figé dans les seuls objets classés, l'application de la LPMNS perpétue depuis 1976 la valeur et le sens en consacrant la nomination d'un conservateur des monuments. Deux missions principales lui sont attribuées : « contrôler régulièrement le bon état de conservation des objets classés

et surveiller les travaux concernant ces mêmes objets ». Une troisième mission, signe d'ouverture, complète au début des années 1990 la législation : « ordonner les mesures conservatoires pour assurer la protection des immeubles présentant un intérêt historique, artistique, scientifique ou éducatif »¹.

Entre-temps, et grâce aux efforts des institutions et associations actives sur le terrain de la sauvegarde, le citoyen s'est approprié le patrimoine, le considérant comme une mémoire partagée d'un passé à inscrire dans un présent en continu renouvellement.

Le monument n'est plus seul à être pérennisé, le territoire et la cité constituent désormais l'écrin d'un patrimoine élargi.

Le paradoxe patrimonial

La notion de patrimoine a ainsi acquis depuis le milieu des années 1970 une place de plus en plus importante dans la vie politique, sociale, culturelle et économique. Tant mieux ! Mais aujourd'hui, les partenaires institutionnels du patrimoine sont confrontés au « surdimensionnement » de la notion de patrimoine, sans que la réalité du terrain, paradoxale-

ment, n'en bénéficie valablement. Les acteurs contemporains de ce patrimoine subissent désormais les contrecoups de ce succès : le politique se méfie du patrimoine et les protagonistes économiques s'acharnent à reporter sur son dos les lenteurs et les blocages dont leurs desseins sont l'objet. Trop de patrimoine tue le patrimoine et sa lisibilité, acquise chèrement depuis plus de deux décennies, risque fort de s'effacer dans un affrontement stérile entre spécialistes éclairés et publics effrayés.

Pour répondre à cette menace, il y a urgence à distinguer les patrimoines, à identi-

CARTE BLANCHE



Photo Walter Binder, 1967, archives gta

Cité satellite, cité des étoiles

Quand je regarde cette photo, prise à Meyrin-Parc sans doute à la fin des années 60, c'est-à-dire lorsque j'y vivais enfant, je ne peux pas m'empêcher de lui trouver un côté Cité des Etoiles, un petit look Baïkonour. Est-ce parce qu'à l'époque, on désignait Meyrin sous le nom de « cité satellite » ? Est-ce parce que la commune était – et est toujours – bordée au nord-ouest par le CERN (Centre européen pour la recherche nucléaire) et au sud-est par l'aéroport international de Cointrin ? Est-ce parce que le mythique cinéma de mon enfance s'appelait le Cosmos ? Est-ce à cause du magnifique – et énigmatique – logo du centre commercial de Meyrin-Parc (le premier jamais construit en Suisse) flottant majestueusement dans le dos de la dame au caddie, en combinaison Star Trek/mini-jupe blanche ? Ou est-ce à cause de l'avenue de Feuillasse, qui s'étend sur sa gauche, aussi rectiligne et dénuée de circulation qu'un boulevard kazakh ? Est-ce à cause de ces réverbères qui s'étendent au loin, fines

fées de métal penchées sur le destin des banlieues, prêtes à dispenser leur halo bienfaisant ? Ou sont-ce ces immeubles parfaitement rectangulaires aux parois sobrement cubistes, ces blocs de verre et de béton, séparés par des pelouses au vert irréel ? Ou peut-être est-ce pour toutes ces raisons confondues ? En tout cas, Meyrin-Parc était – et reste – un lieu stellaire, sidéral, stratosphérique. Un lieu de rêves.

Le charme des rides

Telle une jolie femme quarantenaire, Meyrin-Parc a gagné en attrait avec le temps. Ses petites rides et ses blessures en disent long sur ses peines de cœur. Bien sûr, il y a eu Apollo, Soyouz, Challenger et Mir, et le cosmos est sûrement un peu plus petit – ou plus grand ? – aujourd'hui qu'il y a quelques décennies. Mais les rêves d'absolu d'après-guerre, et toutes les promesses radieuses y afférentes, n'ont pas exactement donné ce que l'on espérait. Et c'est précisément ce mélange d'idéalisme

et de désillusion qui, au bout du compte, fait le charme de certains individus – et celui de certaines villes.

Cité radieuse

Car Meyrin-Parc fut bâtie sur les principes rigoureux d'une époque – celle qui vit les idéaux et les concepts de Le Corbusier non seulement triompher théoriquement, mais s'appliquer dans la réalité urbaine. Les cinq points de l'architecture moderne selon Le Corbusier – les pilotis, le toit terrasse, le plan libre, la fenêtre-bandeau et la façade libre – se trouvent appliqués plus ou moins à la lettre à Meyrin. L'idée du *village vertical* et celle des *rues intérieures* sont également mises en pratique. L'idée d'intégrer écoles, parcs, magasins, stade et auditorium dans un seul et même ensemble est appliquée elle aussi. Et surtout, la volonté d'associer le soleil (la lumière), l'espace, les arbres, l'acier et le ciment armé, comme un idéal de vie communautaire. Tout cela évoque le fameux concept de « cité radieuse » de Le Corbusier, avec ses « unités d'habitation », disposées dans un parc verdoyant, réservé aux piétons – à tous les piétons. Bien sûr, rien ne s'est vraiment passé comme prévu. Le miracle de l'harmonie retrouvée n'a pas eu lieu. Mais le fait qu'il reste quelque chose de l'idéalisme du XX^e siècle (qui oserait employer aujourd'hui le terme de « machines à habiter » pour désigner un immeuble d'habitation ?) dans cette cité lui confère aujourd'hui une forme de poésie, une forme de dignité, aussi, qu'il serait bien dommage de sous-estimer.

Œil cyclopéen

La première fois que je vis une équipe de cinéma de mes propres yeux, c'était chez mes parents, au 65, route de Mategnin, en 1971 ou 1972, pour le tournage de l'ultime séquence de *Retour d'Afrique* d'Alain Tanner. Je n'avais pas dix ans. Le spectacle du tournage, le rail du travelling, les écriteaux « silence, on tourne ! » dans l'ascenseur et sur la porte d'entrée, le visage éclatant de la comédienne face à l'œil cyclopéen de la caméra, le rituel, à la fois tranquille et exalté, des prises de vues, la transformation de ma salle à manger en lieu de fiction pure m'ont marqué à jamais. Trente-cinq ans plus tard, le même chef-opérateur de l'époque, Renato Berta, est revenu en repérages avec moi à Meyrin-Parc pour mon film *1 journée*. Face à la perspective des immeubles qui s'étend en diagonale depuis l'école des Boudines jusqu'à l'avenue de Feuillasse, il me fit remarquer :

« Ta cité ressemble à un rêve socialiste. Un rêve presque réalisé. »

En tant que cinéaste, j'ai voulu revisiter Meyrin le plus respectueusement possible, sans forcément insister sur cette dimension politique, mais en rendant compte visuellement de tout ce que cette cité contient de mystère, d'étrangeté, de poésie, d'histoire cachée et de structure abstraite. En montrant combien Meyrin-Parc, en fait, est une cité de rêves. De rêves « presque réalisés ».

Presque, c'est déjà pas si mal.

Jacob Berger
Cinéaste



Jacob Berger, 1 journée, Vega Film

1 journée est le troisième long métrage du réalisateur Jacob Berger. Le film, tourné à Meyrin dans ce qui fut la première cité satellite de Suisse, est sorti dans les cinémas romands en janvier 2008. Il a pour décor les immeubles les plus remarquables de la cité : l'ensemble résidentiel de Meyrin-Parc avec l'école des Boudines. Cette opération, réalisée au tout début des années 1960 par les architectes Addor et Payot et le promoteur Horace Julliard, a façonné ce qui est encore aujourd'hui le cœur de la cité. La commune de Meyrin reconnaît ses qualités architecturales et urbanistiques, de tout temps relevées par les habitants, y compris Jacob Berger qui a vécu son enfance dans un de ces immeubles. Un plan de site est en cours d'étude afin de préserver cette réalisation de la période des trente glorieuses ; il pourrait être le premier de ce type approuvé dans le canton de Genève.

Isabelle Claden

fier leurs valeurs respectives et à les lier dans un projet partagé entre raison symbolique et inscription sociale, entre mémoire institutionnelle et mémoire collective. Il y a urgence à garantir avec force et rigueur la valeur emblématique d'objets patrimoniaux reconnus par tous. Mais il y a probablement plus urgence encore à accompagner avec discernement et sensibilité la valeur universelle des processus de transformation du territoire et de la ville.

Du conservateur protecteur au stratège opérationnel

Ce rôle nouveau incombe à l'institution et à son représentant qualifié. Le travail et l'engagement qu'il implique nécessitent une compétence et une orientation nouvelles. La tâche dépasse dorénavant largement la seule fonction de gardien des monuments, et doit inventer, mettre en œuvre les modalités nouvelles de stratégies patrimoniales autant spécifiques que globales. La figure singulière, autonome et régaliennne du conservateur, ce sage assis sur la valeur scientifique et esthétique du monument qu'il représente, est obsolète. Le conservateur doit céder sa place à un stratège des patrimoines. Cette nouvelle figure s'inscrit à la fois comme nœud et comme vecteur de connexion au cœur des réseaux scientifiques, culturels et économiques de la société contemporaine. Elle joue de cette transformation statutaire pour lui permettre de devenir un partenaire incontournable des relations entre territoire et bâtiment, entre ville et paysage, entre savants et profanes. Ses missions dépassent dès lors la seule sauvegarde et interviennent sur des voies ouvertes et multiples: dans l'action aux côtés des politiques, dans l'engagement auprès des professionnels, dans l'association avec les publics. Cette nouvelle responsabilité doit permettre de donner aux actes patrimoniaux une légitimité intellectuelle et un rôle concret. Ainsi, le patrimoine pourra être ressenti par tous comme ce lien unique entre générations, lien nécessaire au développement maîtrisé de nos territoires, à l'affirmation de nos pratiques quotidiennes partagées et à l'expression de nos rêves attendus.

Conduire les territoires humains

À la recherche de ce lien doit aussi être associé le rétablissement et la désignation d'un architecte et d'un urbaniste cantonal. Indissociables et complémentaires, ces trois figures doivent travailler main dans la main, et offrir une perspective opérationnelle cohérente, globale et incisive. Il est nécessaire de définir une stratégie des «territoires humains» qui puisse unir les forces au lieu d'opposer les résistances, qualifier les espaces de vie au lieu de quantifier la gestion environnementale, et enfin partager les objectifs relationnels plutôt que de soumettre les opinions individuelles.

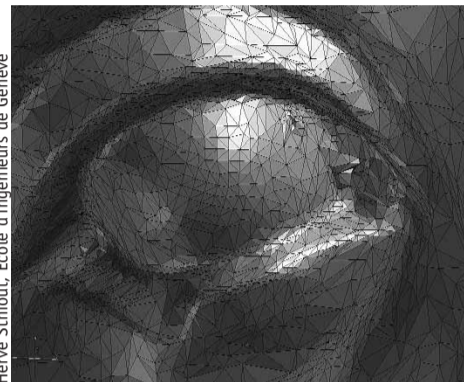
Fort de ces missions et de leur mise en œuvre, le patrimoine pourra alors être considéré véritablement comme une ressource et comme un projet. Pour bâtir durablement la ville et le territoire, pour penser et réactiver significativement les liens sociaux de la cité, pour inscrire intelligemment l'économie locale dans une dynamique d'échanges marchands, mais avant tout culturels.

Laurent Chenu
Architecte

¹ L'opuscule barré d'une bande noire (signe de deuil du patrimoine perdu?) éclaire, entre autres, sur la généalogie de la législation genevoise: *Patrimoine genevois. Etat des lieux, textes réunis* par Leïla el-Wakil, Editions Infolio, Golion, 2007.

La rénovation de la façade de la Maison Tavel

Une exposition ouverte en janvier à la Maison Tavel présente quatre campagnes de travaux récemment achevés. La première concerne les fouilles archéologiques publiées en 2007 dans la revue *Genava*. La seconde et la troisième ont trait à la dépose et au remplacement par des copies des figures sculptées puis à la réfection de la façade, la dernière étant la restauration des sculptures originales et leur présentation dans le musée.



Hervé Sthiou. Ecole d'ingénieurs de Genève

Relevé numérique: détail de l'œil d'une sculpture

Considérée comme la plus ancienne demeure particulière de Genève, la Maison Tavel présente un ensemble sculpté exceptionnel du XIV^e siècle, composé de dix figures et des armes de la famille des riches marchands qui lui donnèrent son nom. De 1972 à 1986, le bâtiment a fait l'objet de travaux pour l'affecter au musée de l'histoire de la vie quotidienne. La restauration des façades, effectuée entre 1981 et 1985, a pris le parti de maintenir in situ les sculptures, en restaurant les vestiges de la polychromie d'origine mis à jour. Par ailleurs, se basant sur des fragments et selon un usage fréquent au XVII^e siècle, un badigeon gris orné d'un faux appareil de joints clairs fut appliqué côté rue. Afin de préserver la substance d'origine tout en laissant les traces de diverses réparations, les pierres de taille et cordons n'ont pas été refaits. Au début des années 2000, l'état apparent de la façade principale et celui des têtes présentaient des signes de dégradation.

Un relevé selon les méthodes du XXI^e siècle

Fin 2004, une campagne de relevés numériques a été menée avec l'appui de l'Ecole d'ingénieurs de Genève. À l'aide d'une nacelle, une équipe d'informaticiens a embarqué un scanner à lumière structurée afin d'effectuer une saisie numérique en trois dimensions des sculptures. Celles-ci ne pouvaient pas être moulées selon la méthode traditionnelle en raison de leur fragilité. Ces relevés ont permis de conserver l'image des figures dans leur état actuel tout en offrant la possibilité d'en faire une reconstitution au moyen d'une fraiseuse à commande numérique. Cette campagne a en outre permis de comparer les têtes actuelles avec des moulages de plâtre de 1911, déposés au Musée d'art et d'histoire.

L'examen détaillé des pièces durant cette campagne a révélé l'ampleur des dégâts survenus dans la période récente, imposant l'idée d'une substitution des sculptures par des copies. Après un essai de reconstitution d'un modèle par la méthode numérique, il a été procédé à une comparaison virtuelle entre les moulages de 1911 et les derniers relevés. Il en est ressorti que les traits significatifs des sculptures ne s'étaient que très peu altérés, les dégradations affectant pour l'essentiel la partie supérieure des têtes, non visible depuis la rue. La différence la plus perceptible résidait dans le fait que les traits des visages, ayant été dégagés des surpeints lors de la restauration de 1981, étaient légèrement plus saillants actuellement. En conséquence, et du fait du coût élevé d'une reproduction par fraiseuse numérique, le choix s'est porté sur l'exécution de copies par moulage des plâtres de 1911, réalisées au mortier de sable et ciment.



Claudio Meritini. Documentation photographique Ville de Genève

Extraction d'une sculpture originale



Mise en place d'une copie en mortier de ciment

Une dépose plus ardue que prévu

L'extraction des sculptures originales s'est avérée complexe. Il avait été prévu de dégager les pièces en taillant dans les joints de mortier, sans toucher à la pierre. Ainsi, une fois les joints dégarnis sur les quatre faces de la racine, cette dernière devait être extraite en glissant sur une lame de métal placée sous son assise, pour être reprise au moyen d'une élingue fixée au palan de chantier. Mais les joints se sont révélés particulièrement fins et les racines des têtes constituaient des boutisses de 60 à 80 cm de profondeur, engagées dans le mur médiéval. En conséquence, et pour éviter toute altération, il a fallu dégager les blocs de pierre appareillés qui formaient le lit supérieur afin de pouvoir extraire les sculptures.

Ainsi, le dégagement des figures créait de larges ouvertures dans la maçonnerie. De ce fait, et considérant l'état de dégradation général de la façade, la restauration a été étendue à l'ensemble de cette dernière, profitant de l'infrastructure mise en place et de la présence d'artisans compétents, encadrés par des experts. La façade a donc été finement sablée pour enlever le badigeon des années 1980 et pour assainir les surfaces pulvérulentes, sur lesquelles la peinture se décollait. Les pierres ainsi mises à nu ont laissé apparaître la désagrégation de certains blocs de molasse jusqu'à leur cœur; des linteaux et des tablettes réduits en poussière ont dû être remplacés. Des joints de mortier ne tenaient plus du fait de la pulvéulence de leur support.

Les problèmes inhérents à la pierre de molasse

La consolidation de la molasse par imprégnation s'est avérée nécessaire, suscitant la

controverse parmi les experts. Il a donc fallu procéder à des carottages dans la façade pour tester des esters de silice. Un protocole strict a permis de définir la composition de la substance à utiliser, sa dilution et la quantité à appliquer, ceci en fonction des caractéristiques de chaque pierre. C'est la raison pour laquelle le chantier a connu de longs temps morts, la procédure imposant des durées minimales pour l'observation du comportement des échantillons produits.

Suite au traitement de consolidation, la molasse avait retrouvé sa cohésion, assurant ainsi l'accrochage des joints de mortier et l'adhérence du badigeon. Pour ce dernier, l'avis d'ingénieurs chimistes a été requis afin d'éviter toute incompatibilité entre la pierre, l'agent de consolidation et la peinture. Après un débat nourri, le choix de reprendre la teinte et le dessin du faux appareil qui caractérisait la restauration des années 1980 a été arrêté. Puis, dans le même temps, la question du traitement chromatique des copies des têtes et des bandeaux sur lesquels elles s'appuient a suscité de nombreuses questions. C'est la formule d'une «intégration chromatique» qui a été retenue; elle reproduit sommairement l'image désormais connue de la Maison Tavel sans dissimuler le fait que des copies remplacent les têtes.

La présentation des figures sculptées restaurées au premier étage du musée, à proximité immédiate de leur emplacement d'origine, et la comparaison possible de celles-ci avec leur «fac-similé» visible depuis les fenêtres de la salle, permettent au visiteur de saisir l'intervention sans équivoque. Dans ce sens, les principes déontologiques ont été préservés.

Philippe Beuchat

Conseiller en conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève



Claudio Meritini. Documentation photographique Ville de Genève

Restauration d'une figure originale dans le musée

Agenda

VISITES

Samedi 15 mars, 10h15

«Un chef-d'œuvre de l'architecture des années 1950 à Genève, les salles de sport de Paul Waltenspühl à la rue du Stand». Visite de l'exposition à la bibliothèque de la Cité et des salles de sport à la rue du Stand par **Christian Bischoff**, architecte et commissaire de l'exposition (rendez-vous: Bibliothèque de la Cité, salle d'exposition, participation 5.-).

Il y a peu de temps paraissait un important ouvrage sur le travail de Paul Waltenspühl (1917-2001), architecte et ingénieur de premier plan à Genève qui s'est forgé un nom dès les années 1950 notamment pour ses remarquables réalisations dans le domaine des équipements publics (écoles, piscines, bibliothèque, etc.). Méconnues des Genevois, les salles de sport sises à la rue du Stand constituent la première œuvre personnelle d'importance de l'architecte qui y déploie déjà toute l'étendue de son talent et de ses compétences. Nous visiterons d'abord l'exposition centrée sur cette réalisation, puis nous nous déplacerons à la rue du Stand pour prendre la mesure des qualités architecturales de ce chef-d'œuvre des années 50.

Samedi 12 avril, 10h

«La maison rurale à Genève». Conférence et visite de la propriété Mani, dans le village de Meyrin, par **Isabelle Roland**, historienne de l'art (rendez-vous: aula de l'école de Meyrin-Vaudagne, avenue de Vaudagne 6-8, participation 15.-).

Isabelle Roland est co-auteur du livre de référence sur *Les maisons rurales du canton de Genève*, publié en 2006. Dans le cadre de cette riche thématique, nous vous pro-

posons dans un premier temps une conférence qui permettra de souligner un certain nombre d'aspects significatifs de ces constructions traditionnelles, de leurs différentes composantes, de leurs techniques de construction. Par la suite, la famille Mani nous ouvrira les portes de sa propriété que nous visiterons sous la conduite de notre conférencière.

Samedi 21 juin, 14h15

«Jardin, jardins. Trois siècles d'histoire des jardins à Genève». Visite guidée par les commissaires de l'exposition: **Christine Amsler**, historienne de l'art, **Miltos Thomaïdes** et **Isabelle Bovay**, architectes, recenseurs ICOMOS des jardins historiques de Genève (rendez-vous: Institut et Musée Voltaire, rue des Délices 25, participation 5.-).

Longtemps parent pauvre de la recherche, l'art des jardins, situé à la croisée entre nature, paysage et architecture, est pourtant une composante importante de notre proche environnement. Or, Genève a une riche histoire en matière de jardins qui suit de très près les courants esthétiques de leur temps. L'exposition se propose de retracer les grandes étapes de cette évolution comprise entre 1700 et nos jours, à l'aide d'un ensemble peu connu de plans, de maquettes, de vues et de photographies.

CONFÉRENCES

Le Département des constructions et technologies de l'information (DCTI) et la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), avec le soutien de plusieurs partenaires dont Patrimoine suisse, organisent un cycle de conférences consacré aux qualités architecturales. La première aura lieu le 9 avril à 19h autour de la question du patrimoine industriel. Renseignements:

www.geneve.ch/patrimoine

Prix Wakker 2008 à Granges

Cette ville soleuroise se voit mise à l'honneur pour ses nombreuses mesures de revalorisation de l'espace public, pour le développement soigneux de la ville construite et pour le traitement respectueux réservé aux nombreux bâtiments d'après-guerre. La remise officielle aura lieu le 28 juin dans le cadre d'une cérémonie festive.

L'ère de l'industrialisation a rapidement transformé en ville le village de Granges (Grenchen) d'antan. Après l'époque de haute conjoncture des années 50, l'endroit a connu au début des années 80 une très mauvaise passe suite au déclin de l'horlogerie. La structure difficile de ce village urbanisé, l'important volume du trafic et la situation économique problématique ont confronté la ville à de lourds défis, qu'elle s'est employée à relever au cours de ces dernières années.

Le Prix Wakker récompense surtout les fructueux efforts que les autorités de la ville déploient depuis 1996 pour entretenir le patrimoine construit et revaloriser routes et places comme pour leur engagement actif en faveur d'un développement qualitatif de la ville. Les milieux politiques et les autorités entretiennent une bonne collaboration et leur démarche empreinte de pragmatisme et de persévérance est digne d'éloge.

La revalorisation de l'espace public a visiblement débuté en 1999 avec la remarquable transformation de la place du Marché. Depuis l'ouverture de l'auto-route en 2002, le centre de Granges ne subit plus le trafic de transit et les mesures d'accompagnement prévues de longue date ont pu être appliquées sans délai. L'aspect des rues a été retravaillé et un centre accueillant créé.

De nouveaux bâtiments construits ces dernières années témoignent d'un réel développement qualitatif. Citons le home pour personnes handicapées Rodania sur l'aire de l'ancienne fabrique de montres. Le traitement consciemment respectueux de la substance architecturale d'après-guerre apparaît clairement à l'exemple de différents immeubles publics, en particulier la remarquable piscine de Beda Hefti (1955) et l'école dite Haldenschulhaus de 1964. Avec le Parktheater d'Ernst Gisel, Granges possède de plus un bâtiment phare des années 50 bien conservé et largement intégré dans les habitudes de la population. La Ville s'emploie à familiariser la population avec l'architecture du XX^e siècle par des publications, manifestations et expositions. Ainsi, Granges s'intègre remarquablement dans la campagne *L'envol - L'architecture des années 50, 60...*, qui attire l'attention sur les bâtiments de notre passé récent et revendique en leur faveur un statut plus largement reconnu de monuments historiques.

Informations: www.patrimoine-suisse.ch

Lectures

Mehr als Wohnen. Gemeinnütziger Wohnungsbau in Zürich 1907-2007.

Ouvrage collectif. gta Verlag Zurich/ Ville de Zurich, 2007, 478 p. avec plans et ill., Fr. 58.-

En vente à la librairie Archigraphy



Consacré au logement social destiné aux couches de la population les plus modestes, cet ouvrage monumental marque une étape dans la connaissance de ce patrimoine. Même si, pour des raisons évidentes de place, il ne s'agit que d'une sélection de 100 exemples – sans doute choisis parmi les meilleurs –, il n'en demeure pas moins que cette publication réalisée à l'instigation de la Ville de Zurich, en association avec l'Institut de théorie et histoire de l'architecture de l'EPFZ (gta), offre une radiographie exceptionnelle du secteur du logement au cours du XX^e siècle, à une époque où l'on a davantage construit qu'au cours de toute l'histoire antérieure de l'humanité.

En dehors de l'intérêt architectural indéniable des bâtiments présentés, cet ouvrage recèle surtout une mine de renseignements sur l'évolution de la typologie du logement populaire. Il s'agit là sans aucun doute d'un champ de recherche privilégié pour tous les architectes intéressés par l'habitat destiné au plus grand nombre. Malgré les nombreuses restrictions tant légales qu'économiques et politiques, cette recherche patiente s'est traduite par des déclinaisons multiples et variées sur des thèmes communs (flexibilité du logement assurant l'adaptation à des modes d'utilisation variés, à des structures familiales diversifiées; différenciation des espaces de jour et de nuit; hiérarchisation des pièces en fonction de réflexions sociologiques et culturelles, etc.)

Si l'on procède à une comparaison rapide avec les réalisations parallèles dans l'agglomération genevoise, il apparaît clairement que nous n'avons en aucun cas à rougir sur le plan architectural ou typologique de ce qui s'est fait ailleurs. Il se pourrait par contre qu'au niveau de l'encouragement à la construction de ce type de logements, que ce soit sur le plan légal ou par le biais du soutien politique à la création de fondations et de coopératives, nos compatriotes zurichois aient réussi à promouvoir plus largement le logement social. De même, sur le plan de sa conservation, il semble exister un consensus beaucoup plus large que chez nous pour lui reconnaître une valeur patrimoniale indéniable et lui assurer un entretien décent empêchant des dégradations profondes telles que celles tolérées à l'avenue des Franchises. Pour preuve la publication de cet ouvrage...

Jean-Pierre Lewerer

Initiative pour le paysage

La Suisse s'urbanise de façon désordonnée: chaque seconde, un mètre carré d'espace vert disparaît sous le béton de routes, centres commerciaux, parkings et habitations. Cela équivaut à la perte de 10 terrains de football par jour. La périphérie des villages et des villes grignote la campagne. L'accroissement des surfaces bâties entraîne une augmentation de la circulation et des infrastructures routières. Le système actuel d'aménagement du territoire ne parvient pas à enrayer le gaspillage de sol. L'étalement urbain est particulièrement visible, aussi bien sur le Plateau que dans les stations touristiques alpines. Là où la limite des zones construites devient de plus en plus floue. Aujourd'hui, quelque 30% des constructions sont implantées hors des zones à bâtir, et la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire en cours prévoit de nombreux assouplissements. Seul un système d'aménagement du territoire garantissant une utilisation parcimonieuse du sol, aussi bien dans les cantons que dans les communes permettra d'éviter que l'accroissement de la population et la croissance économique ne se fassent au détriment de la nature et du paysage.

Signez et faites signer l'initiative
www.initiative-pour-le-paysage.ch

Soutenez le patrimoine bâti et paysager en devenant membre de Patrimoine suisse Genève

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

Nom	Prénom
Année de naissance	Profession
Adresse	
N° postal, lieu	
Date	Signature

- membre effectif, affilié à Patrimoine suisse et recevant le journal *Alerte* et la revue *Sauvegarde*: minimum Fr. 60.- / couple Fr. 70.- / collectif Fr. 95.-
- membre étudiant: minimum Fr. 40.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, case postale 3660, 1211 Genève 3
Un cadeau de bienvenue vous attend!

alerte

Editeur Patrimoine suisse Genève,
section genevoise de Patrimoine suisse
Président: Marcellin Barthassat

Rédaction Laurent de Wurtemberg, Jean-Pierre Lewerer, Pierre Lipschutz, Cecilia Maurice de Silva, Jacqueline Richez

Avec la collaboration de Jacob Berger, Philippe Beuchat, Laurent Chenu, Isabelle Claden, Jean-François Empeyta, Pierre Monnoyeur, Diana Nemeth, Olivier Zimmermann

Secrétariat Claire Delaloye Morgado

Case postale 3660, CH-1211 Genève 3, tél. 022 786 70 50 (matin) info@patrimoinegeneve.ch

Graphisme Pierre Lipschutz Impression Médecine & Hygiène, Genève

© 2008, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch

Prochaine parution: juin 2008

Délai rédactionnel: 30.5.2008